

Commune de **57800 - ROSBRUCK**

Arrondissement de **FORBACH**

Département de la **MOSELLE**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 5 AVRIL 2023 A 18H00**

Membres présents : MM. Bernard BETKER, Roger RUAULT, Bruno VERRI, Christophe ELSÉN, Patrick SCHNEIDER, Christophe MULLER, Serge EGLOFF, Mmes Gaëlle STERNJACOB, Astrid MOHR, Claudine GULDNER, Fabienne STEININGER, Corine COMPARON.

Membres absents excusés : M. Laurent BINTZ donne procuration à M. Roger RUAULT

Après les salutations d'usage, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire propose de passer à l'examen de l'ordre du jour, à savoir :

**1) Approbation du compte rendu de la dernière réunion.**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité par les membres présents à ladite réunion.

**2) Fixation du taux des impôts fonciers 2023.**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanisme d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire, propose de maintenir les taux.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,76 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50 %**
- **Taxe d'habitation : 10,50 %**

**CHARGE** Monsieur le Maire

- De notifier cette décision aux services préfectoraux

- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

### 3) Budget Primitif 2023

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif principal de l'année 2023 et dont la balance se présente comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	1 174 343.24 €
Recettes	1 174 343.24 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	1 159 241.24 €
Recettes	1 159 241.24 €

### 4) Signature des marchés pour la réhabilitation de l'ancienne école en maison des associations intergénérationnelle.

Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ancienne école en maison des associations intergénérationnelle.

Vu le Code des Marchés Publics,

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. le Maire, qui présente les entreprises retenues pour la réhabilitation de l'ancienne école en maison des associations intergénérationnelle,

**DECIDE** à 12 voix pour et 1 abstention :

- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2023 et suivants
- D'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjoints à passer et conclure les marchés à intervenir et à signer toutes les pièces y afférentes, concernant les lots suivants :

<b>LOTS</b>	<b>ENTREPRISES</b>	<b>MONTANT HT</b>
<b>1 – VRD GROS ŒUVRE</b>	<b>TP COLLE – 86 rue du Maréchal Foch – 54720 LEXY</b>	<b>85 952,72 €</b>
<b>2 – MUR OSSATURE ET VETURE BOIS</b>	<b>Sté PFIRSCH – Zone Commerciale – 2 avenue Marchande – 57520 GROSLIEDERSTROFF</b>	<b>167 249,50 €</b>

<b>3- MENUISERIE EXTERIEURE</b>	<b>Sté PFIRSCH– Zone Commerciale – 2 avenue Marchande – 57520 GROBLIEDERSTROFF</b>	<b>22 936,00 €</b>
<b>4 - MENUISERIE INTERIEURE</b>	<b>Sté PFIRSCH– Zone Commerciale – 2 avenue Marchande – 57520 GROBLIEDERSTROFF</b>	<b>55 953,10 €</b>
<b>5 - ELECTRICITE</b>	<b>Sté MELONI – Route du Puits – 57500 SAINT-AVOLD</b>	<b>28 000,00 €</b>
<b>6 - PSCV</b>	<b>Sté DORCKEL – 207 rue Nationale – 57600 FORBACH</b>	<b>34 618,00 €</b>
<b>7 - REVETEMENT DE SOL</b>	<b>Sté Multi Services – 9 rue des Frères Rémy – 57200 SARREGUEMINES</b>	<b>14 533,00 €</b>
<b>8 - CUISINE</b>	<b>Sté TECNAL Distribution – 33 rue de Verdun – 54330 - VEZELISE</b>	<b>32 136,82 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>441 379,14 €</b>

**5) Achat de deux photocopieurs pour la Mairie et le groupe scolaire les Grand Cèdres**

Le Maire informe le Conseil que le contrat de location du photocopieur de la Mairie est arrivé à échéance et que celui de l'école qui nous appartient est désormais obsolète et fonctionne par intermittence.

Deux solutions s'offrent à la municipalité : la location ou l'acquisition.

Le Maire qui a sollicité plusieurs sociétés, exposent les coûts comme suit :

**RICOH France qui propose l'achat d'un photocopieur pour la mairie au prix de 2637.00 HT**

**Bureau Vallée de Saint-Avold qui propose l'achat d'un photocopieur pour le groupe scolaire au prix de 879.86 € HT**

La solution idéale serait d'acquérir le matériel, ce qui bonifierait la commune d'un retour de TVA.

Le Conseil Municipal après exposé du Maire, décide à l'unanimité

- D'autoriser le Maire à signer les devis de la société RICOH France et BUREAU VALLEE pour l'acquisition d'un photocopieur pour la Mairie et un photocopieur pour le groupe scolaire les Grands Cèdres.

**6) Versement d'une subvention au Garage ADL 57 de Rosbruck dans le cadre du dispositif de soutien aux commerces FISAC 2022 - 2026**

Dans le cadre de l'adhésion au dispositif FISAC 2022-2026, la commune a été destinataire d'une demande de subvention en faveur du Garage ADL 57 de ROSBRUCK.

Le montant des investissements retenus : 40 000.00 € (coût total pour la société 45 571.53 €)

Le Maire propose de verser une aide forfaitaire de **500.00 €**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal

**DECIDE** de verser une subvention de **500.00 €** au garage ADL 57 de Rosbruck

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 19h30.